

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 30 Janvier 2024 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 22/01/2024
Date de la publication : 22/01/2024
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 05/02/2024

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – Mme BLAIRE Martine

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie

SECRETAIRE : M. MILLET Serge

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 Décembre 2023
est validé par les membres du conseil municipal.

Désignation du ou de la secrétaire de séance

M. MILLET Serge est désigné secrétaire de séance.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SAGE RANCE-FRÉMUR-BAIE DE BEAUSSAIS

Le rapport d'activité 2023 du SAGE Rance - Frémur - Baie de Beausais a été transmis à l'ensemble des élus en amont, chacun en ayant pris connaissance.
Monsieur le 3^{ème} Adjoint en fait une présentation.

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2023 du SAGE Rance - Frémur - Baie de Beausais.

**2. DEVIS DE L'ENTREPRISE « SCOP VASSAL » POUR L'ENTRETIEN
DU PLATEAU SPORTIF 2024-2025**

Monsieur le 2^{ème} Adjoint informe que l'entreprise « SCOP VASSAL » de Cardroc a, comme les années précédentes, proposé un devis pour l'entretien annuel des espaces verts au niveau du plateau sportif.

Cette proposition se limite à la tonte des parties enherbées accessibles, aucun travail de taille n'est prévu ni l'entretien du sous-bois ou chemin proche du ruisseau.

Ce devis est valable pour une période d'un an, à savoir du 1^{er} Mars 2024 au 28 Février 2025.

Il se présente comme suit :

Tonte des pelouses (équivalant à 13 - 15 tontes) :	3 500 € HT
Tonte mulching selon possibilité	
Mise en déchetterie déchets verts	
	TVA : 700€
	Total TTC : 4 200 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise « SCOP VASSAL » pour un montant de 3 500 € HT (soit 4 200 € TTC) ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis désigné ci-dessus.**

3. PARTENARIAT AVEC LE CHANTIER ACCOMPAGNEMENT PROJET (CAP) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Madame Anne LE MER, conseillère municipale, rappelle que la commune fait intervenir le CAP depuis plusieurs années pour l'entretien complémentaire des espaces verts et divers petits travaux d'aménagement.

La CCBR a, comme chaque année, demandé si la commune souhaitait poursuivre le partenariat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de reconduire le partenariat avec le Chantier Accompagnement Projet de la Communauté de communes Bretagne romantique en 2024.**

4. BUDGET PARTICIPATIF 2024

Madame la 1^{ère} Adjointe explique que le budget participatif 2023 étant terminé, il convient de décider si la commune renouvèle ce dispositif en 2024.

Elle explique qu'une commission finances s'est tenue récemment au sujet de la préparation budgétaire. Il est à noter qu'il reste des factures du budget participatif 2023 à régler en 2024 et la rigueur budgétaire doit être de mise cette année.

Pourquoi ne pas proposer ce budget participatif plutôt une année sur deux ? Cela permettrait de soulager les finances de la commune et permettrait aux habitants de faire mûrir un peu plus leurs idées et leurs projets.

Une communication pourra être faite en ce sens pour informer la population.

En proposant ce dispositif un an sur deux, le délai pour déposer les projets pourra être plus long.

Il faudra cependant veiller à ne valider qu'un seul projet par session car il est trop compliqué de gérer plusieurs projets en même temps. Les porteurs de projets devront également s'investir dans tout le processus et non pas juste dans la proposition d'idées.

Par ailleurs, le budget participatif 2023 a bien fonctionné, cela a été très positif et apprécié.

Après débat, il est proposé de ne pas reconduire le budget participatif en 2024, mais de le reposer en 2025 selon les finances de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE de ne pas renouveler le budget participatif en 2024.**

5. LOCATION DU CHAPITEAU COMMUNAL

Madame Anne LE MER, conseillère municipale, informe qu'une demande de location du chapiteau a été faite pour une semaine complète (du lundi au lundi).

La délibération qui fixe les tarifs de location ne proposant qu'un tarif weekend (maximum 3 jours), il convient de décider :

- Soit d'autoriser cette location, de manière exceptionnelle, à la semaine au prix d'un weekend (à savoir 150 € pour une personne de la commune ou 300 € pour une personne extérieure, avec 750 € de caution) ;
 - Soit de fixer un tarif différent.
- ➔ Il est proposé de fixer un tarif par jour supplémentaire de semaine au-delà d'un weekend.
- 20€ par jour pour les personnes de la commune
 - 30€ par jour pour les personnes extérieures

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE, en complément de la délibération n°275-18042023, de fixer les tarifs de location du chapiteau, au-delà d'un weekend, comme suit :

- ° **20 € par jour supplémentaire de semaine (hors weekend) pour une personne de la commune ;**
- ° **30 € par jour supplémentaire de semaine (hors weekend) pour une personne hors commune.**

DATES À RETENIR :

- **Vendredi 2 février à 10h : Réunion chemins ruraux – sur le terrain**
- **Lundi 19 février à 19h30 : Prépa CM**
- **Mardi 20 février à 19h30 : Comité social**
- **Mercredi 21 février à 19h30 : Commission animation**
- **Vendredi 23 février à 17h : Commission communale des impôts directes**
- **Mardi 27 février à 19h30 : CM**

Séance close à 21h56